

UN COMPTE OFFSHORE POUR LES INTERDITS BANCAIRES

Le message diffusé par internet cible parfaitement la clientèle : « *Vous êtes fiché à la Banque de France et/ou interdit bancaire et vous avez besoin d'un nouveau compte en euro ?* ».

MEGA GLOBE CORP, société implantée aux États-Unis, propose l'ouverture d'un « compte bancaire offshore » dans une banque étrangère et ne manque pas de préciser que ce compte n'est pas saisissable par un huissier de justice.

Cette ouverture de compte-chèques a évidemment un coût : 399 € pour un particulier, 599 € pour un professionnel. Il s'agit de la seule rémunération de **MEGA GLOBE CORP**. Ce prix n'inclut pas le coût des services bancaires à souscrire.

Les conditions du contrat, qui relève du droit américain, sont particulièrement intéressantes pour **MEGA GLOBE CORP** : « *Il décline toute responsabilité si l'établissement bancaire modifie certaines des conditions jugées fondamentales par le client au moment de son introduction.* ». De même, « *toute commande est considérée comme ferme et définitive* ». Voilà des conditions idéales pour encaisser le montant du règlement sans fournir de prestations !

De plus, **MEGA GLOBE CORP** oublie de mentionner que toute manœuvre visant à contourner une interdiction bancaire existante peut être sanctionnée en France.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménagoutte (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**